



La CIC MMB, attributaire de la vente de coupe 0804424 à Ngambè Tikar, reconnue coupable par le Ministère des Forêts et de la Faune des faits d'exploitation forestière illégale



Un contentieux contre la société forestière CIC MMB, attributaire de la Vente de Coupe 0804424 dans le village Wassaba et ses environs, arrondissement de Ngambè-Tikar, région du Centre, ouvert par le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF). La société, a été reconnue coupable des faits d'exploitation forestière illégale. Ces faits ont été documentés dans un rapport de mission d'observation indépendante externe réalisée suivant l'approche du Système Normalisé d'Observation Indépendante Externe (SNOIE), et soumis à la délégation régionale du MINFOF pour le Centre, accompagné d'une lettre de dénonciation.

Dans une correspondance datée du 6 Avril 2023, adressée à la Coordination du SNOIE assurée par l'organisation Forêts et Développement Rural (FODER), le Délégué régional du MINFOF pour le Centre, indique que les faits d'exploitation forestière illégale dénoncés dans le rapport d'OI sont « *avérés* ». La même correspondance indique que la vérification des faits infractionnels dénoncés dans le rapport d'OI, a été faite par le MINFOF à la suite d'une mission de contrôle de la Brigade Régionale des Opérations de Contrôle et de Lutte Anti-Braconnage du Centre menés sur le terrain dans la localité de dénonciation. L'on apprend dans la correspondance du délégué que les responsables de la CIC MMB ont déjà été convoqués le 28 Mars 2023 et entendus sur procès-verbal de constat d'infraction.

La coordination du SNOIE a été alertée du cas d'exploitation forestière illégale perpétrée par la société CIC MMB dans le village Wassaba par un membre de la communauté de Ngambé-Tikar à l'aide au système Forestlink¹. Le recoupement des informations et la consultation des cartes des alertes provenant de la plateforme Global Forest Watch (GFW), a permis de confirmer la pertinence de ces activités d'exploitation qui se déroulent dans le village Wassaba et ses environs C'est ainsi qu'une mission d'OI suivant les procédures du SNOIE certifié ISO 9001 : 2015, a été préparée et menée sur le terrain en partenariat avec l'organisation Ecosystème et Développement (ECODEV) qui est membre du SNOIE. La mission d'observation d'ECODEV a permis de relever :

- Une exploitation non autorisée dans les forêts du domaine national faite en violation de l'article 53 (1) de la loi n°94/01 du 20 Janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche
- Le non marquage des souches d'arbres abattus et des bases de houppiers contrairement aux prescriptions de la lettre circulaire N°131/LC/MINFOF/SG/DF/SDAFF/SN du 26 mars 2006 relative aux procédures de délivrance et de suivi de l'exécution des petits titres d'exploitation forestière.
- La présence de billes non marquées dans les parcs forêts en déphasage avec les dispositions de l'article 61 du décret n°83/169 avril 1983 fixant le régime des forêts.
- L'abattage des arbres sur des pentes de colline de plus de 30° fait en violation des normes d'intervention en milieu forestier



© FODER 2023

(NIMF) en son article 3 alinéa 17 ;

- Le marquage des arbres hors de la forêt fait en violation de l'article 127²: (1) du décret N°95/531/PM du 23 Août 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts .

Tous ces infractions observées ont été finalement « *avérées* » selon le MINFOF. La procédure du contentieux « *suit son cours* ». La planification, la préparation, la réalisation de la mission d'observation indépendante (OI) des activités d'exploitation forestière de la CIC MMB, et la tenue du comité de lecture (CTE) avant transmission du rapport au MINFOF, ont été menées par FODER dans le cadre de la mise en œuvre du projet « *Promotion de la Transparence du secteur forestier au Cameroun par la vulgarisation de l'Open Timber Portal (OTP) et la mise en œuvre de l'Observation indépendante* » (OTP OI CAM), financé par l'Union Eu-

1. Le système technologique ForestLink permet aux communautés, à travers l'application Android collecteur 2.0.58, de collecter et transmettre en temps réel des informations géo-référencées sur les activités présumées illégales menées dans les forêts dont elles sont riveraines. Ce système est déployé au Cameroun depuis 2016 par l'association Forêts et Développement Rural (FODER) en collaboration avec Rainforest Foundation UK (RFUK).

• Article 127 : (1) Avant sa sortie de forêt, toute grume exploitée doit être revêtue des marques réglementaires. Les modalités de martelage de toutes les billes avant leur sortie de forêt sont précisées par le Ministre chargé des forêts. Tout transport de bois d'œuvre, notamment des grumes non revêtues des marques réglementaires prescrites dans le cahier des charges, est interdit.

ropéenne, et du projet « *Intégrer le suivi communautaire en temps réel pour soutenir les moyens de subsistance et les forêts en Afrique Centrale et Occidentale* ».

La société forestière CIC MMB, est la 61ème entreprise forestière dénoncée pour exploita-

tion forestière illégale suivant les procédures du SNOIE, depuis 2015. Le contentieux ouvert contre la société par le MINFOF est le 5ème, ouvert contre une entreprise forestière dénoncée pour exploitation forestière illégale dans le cadre du déploiement du SNOIE.



© FODER 2023

Toutes les opinions exprimées dans cette publication sont celles de FODER. Elles ne représentent pas nécessairement les points de vue de l'Union Européenne et des partenaires de mise en œuvre du projet OTP - OI CAM.



**Financé par
l'Union européenne**



Forêts et Développement Rural
Pour un Monde meilleur







FODER

BP: 11417 Yaoundé - Cameroun

Tél: 00 237 242 00 52 48

E-mail: forest4dev@gmail.com

www.forest4dev.org

-  forêts et développement rural
-  forêts et développement rural
-  forêts et développement rural
-  @forest4dev

www.oiecameroun.org / www.forest4dev.org

Ours

Supervision:

Justin KAMGA

Conception et rédaction:

Christelle KOUETCHA

Tel : 674672577 / 695576397

E-mail : christellekouetcha@gmail.com

Mise en page:

Germain FOTIE

Tel: 672172222 / 691710640

E-mail: kingfotie@gmail.com